

21451

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITED

E/CN.14/WP.6/27  
23 octobre 1968

Original: ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Groupe de travail de la main-d'oeuvre  
et de la formation  
Addis Ababa, 28 octobre - 1 novembre 1968

NOTE D'INTRODUCTION AU PROGRAMME DES EMPLOIS ET DES  
COMPETENCES TECHNIQUES POUR L'AFRIQUE

Prepare et presente par M. F.W. Mahler (BIT)

NOTE D'INTRODUCTION AU PROGRAMME DES EMPLOIS ET  
DES COMPETENCES TECHNIQUES POUR L'AFRIQUE

(Présentée par M. F.W. Mahler, Service de l'organisation et de la planification de la main-d'oeuvre, B.I.T., Genève)

A sa troisième session à Dakar, en Octobre 1967, la Commission consultative africaine de l'O.I.T. a examiné la situation de l'emploi en Afrique et souligné sa gravité; elle a également fait ressortir la nécessité d'adopter des mesures coordonnées pour améliorer cette situation et demandé au B.I.T. de soumettre à la Conférence régionale africaine en 1969 les propositions pour un Programme des emplois et des compétences techniques, comprenant une étude de la situation actuelle et des tendances futures, ainsi que des suggestions pratiques adaptées aux conditions africaines, pour la solution des problèmes du chômage et du sous-emploi. Avant d'examiner les propositions pour l'Afrique, il conviendrait d'évoquer brièvement le Programme mondial de l'emploi dont le Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique fait partie. A sa 51me session à Genève, en Juin 1967, la Conférence internationale du Travail considérant la lenteur des progrès accomplis par plusieurs pays en voie de développement pour atténuer les problèmes de l'emploi, a adopté à l'unanimité une résolution relative au lancement par l'O.I.T. d'un Programme mondial de l'emploi. Ce Programme qui débutera en 1969 sera constitué par des programmes de l'emploi relatifs aux différentes régions du monde. Des progrès ont déjà été accomplis en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des résolutions ont été adoptées à la huitième Conférence des Etats d'Amérique de l'O.I.T. demandant à celle-ci de coordonner les programmes de main-d'oeuvre en Amérique latine, de déterminer les besoins en matière de création d'emplois et de formation et les moyens pour les satisfaire. Ce programme de l'emploi connu sous le nom de Plan d'Ottawa est en voie de réalisation et une équipe d'experts a déjà été constituée à cette fin.

La sixième Conférence régionale asiatique tenue à Tokyo en septembre 1968 a endossé et adopté le concept d'un Plan asien de la main-d'oeuvre servant de cadre à des mesures nationales, régionales et internationales concernant les politiques et les programmes d'emploi et de main-d'oeuvre. La Conférence a invité les pays en voie de développement de la région d'orienter leurs politiques et leurs plans économiques et sociaux, y compris leurs politiques de population, vers la réalisation de niveaux plus élevés d'utilisation productive de la population active.

Elle a approuvé les propositions concernant la constitution d'une équipe d'experts dont la tâche principale serait d'aider les pays de la région à élaborer et mettre en application des programmes d'emploi et de main-d'oeuvre dans le cadre du Plan asien de la main-d'oeuvre. Anticipant l'adoption de la résolution, des experts du B.I.T. s'étaient déjà attelés à la tâche de rassembler les informations nécessaires et d'effectuer des études préliminaires en rapport avec le Plan asien. Le but du Programme mondial de l'emploi envisagé est simple et clair. Le Directeur général du B.I.T. l'a exprimé dans les termes suivants dans l'avant-propos du programme et budget de l'O.I.T. pour 1969 : "Il faut que les peuples des pays en voie de développement soient mis en mesure de participer au développement en y travaillant et, par là, de recevoir leur part des fruits du développement. A cette fin, le programme visera à réaliser le plus haut niveau possible d'emploi valable économiquement et socialement et à accroître la valeur et la portée possible de cet emploi grâce à une formation appropriée. et à des conditions de travail satisfaisantes. En d'autres termes, le programme viserait à mettre fin à la situation, courante à l'heure actuelle dans les pays en voie de développement, dans laquelle d'importants secteurs de la population, de plus en plus nombreux, restent à l'écart du développement qui s'opère, sans avoir la notion des promesses qu'il contient, ni des efforts qu'il demande. Là où aujourd'hui le développement et le progrès demeurent étrangers à la vie et à l'activité quotidienne de nombreuses personnes et, par conséquent ne sauraient les concerner clairement ni susciter leur appui délibéré et intelligent, le programme chercherait à leur offrir des possibilités de contribuer au développement de leur pays et d'améliorer leur aptitude à le faire. C'est dans ce sens que le programme proposé serait un plan mondial pour l'emploi et le développement des ressources humaines."

Pour aider à réaliser les buts du Programme mondial de l'emploi, l'O.I.T. mettra en oeuvre toutes les ressources qu'il lui sera possible de rassembler. Elle coopérera encore plus étroitement avec d'autres organisations, aussi bien régionales que mondiales, de manière à les inciter à mieux tenir compte, dans leurs programmes, des besoins en matière d'emploi et de main-d'oeuvre. L'O.I.T. collaborera aussi étroitement que possible avec les organismes bilatéraux et continuera d'augmenter l'assistance technique qu'elle accorde aux gouvernements dans plusieurs domaines de l'emploi et de la formation.

En ce qui concerne le Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique, il appartiendra naturellement aux pays eux-mêmes de décider lors de la troisième Conférence régionale africaine de l'O.I.T. de la forme que prendra le programme régional de l'emploi. Un rapport sera soumis à cette Conférence sur la politique de l'emploi en Afrique, ainsi que des propositions détaillées sur la forme possible d'un Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique et des

indications sur les ressources en personnel nécessaires à la constitution d'une équipe d'experts chargée de la réalisation du plan régional de l'emploi.

L'O.I.T. espère qu'il sera possible, à cette fin, de recevoir l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que d'autres organisations internationales.

Les activités spécifiques qui seront accomplies dans le cadre du programme régional de l'emploi pour l'Afrique devront être adaptées aux problèmes et aux besoins particuliers des pays de la région. Il existe cependant un certain nombre d'éléments de base qui semblent être communs à l'approche du problème dans chaque région. La nécessité est grande de passer en revue l'organisation administrative existante de chaque pays et de recommander les améliorations indispensables et l'assistance technique requise pour mieux faire face aux problèmes de l'emploi et de la main-d'oeuvre. Il est de même urgent d'améliorer l'évaluation des besoins actuels et futurs de création d'emplois et de formation dans chaque pays et d'étudier de manière plus approfondie les mesures pratiques qui pourraient être adoptées, les politiques d'investissement, les plans d'éducation et de formation, les politiques de l'emploi et autres mesures qui permettraient à ces pays de progresser plus rapidement vers les objectifs d'emploi fixés. En conséquence, ces mesures mettraient les pays en voie de développement dans une meilleure position pour lancer des programmes d'action qui tiendraient mieux compte des aspects d'emploi et de main-d'oeuvre, et l'O.I.T. ainsi que d'autres organisations internationales pourraient les aider plus efficacement pour ce faire.

En guise de premier pas vers un Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique, le B.I.T. est en train de rassembler de manière systématique des données pour chaque pays africain, portant sur l'organisation administrative, l'étendue et la nature des problèmes de l'emploi et de la main-d'oeuvre, la mise en oeuvre et les résultats de divers types de politiques et de mesures destinées à résoudre ces problèmes. Il existe déjà un certain nombre d'informations à ce sujet. Certains pays africains ont accompli des progrès dans l'établissement de séries statistiques et l'analyse de la politique active, de l'emploi, de l'éducation et de la formation et quelques-uns d'entre eux ont intégré, dans une certaine mesure, la planification de la main-d'oeuvre dans leurs plans de développement économique et social. Le B.I.T. a réalisé plusieurs projets d'évaluation et de planification de la main-d'oeuvre dans des pays africains. La Division de la main-d'oeuvre et de la formation de la C.E.A. a aussi déployé une activité dans ce domaine et son concours sera recherché. Des informations de valeur se trouvent également dans une multitude de rapports élaborés ces dernières années par les organisations internationales et divers autres organismes.

Malgré cela il existe des lacunes importantes dans la connaissance de la situation dans plusieurs pays et le B.I.T. a prévu certaines actions préliminaires en 1969 en vue de combler certaines d'entre elles. Le B.I.T. espère que des missions pourront être effectuées dans certains pays, à propos desquels de plus amples informations seraient nécessaires, en vue d'examiner ce qui est déjà disponible de source nationale et ce qui pourrait être obtenu dans un avenir immédiat. Ces ressources en personnel pourront être complétées en confiant à des experts du B.I.T. déjà en poste dans certains pays africains la tâche de prendre contact avec les gouvernements à cette fin; ces experts ne pourront, en fait, consacrer à cette tâche qu'une partie limitée de leur temps, compatible avec l'exécution de leur mission initiale. Les conseillers régionaux du B.I.T. pourraient aussi contribuer jusqu'à un certain point au rassemblement et à la mise à jour des informations.

Rien de ce qui a été dit ne saurait toutefois diminuer le rôle que les pays africains eux-mêmes auront à jouer dans le cadre du Programme des emplois et des compétences techniques. Leur part sera prépondérante et ils auront à choisir et à appliquer eux-mêmes les mesures destinées à améliorer leur situation de l'emploi. Les membres de l'équipe qui serait constituée pour le Programme devraient être en étroite relation avec les instances administratives intéressées dans chaque pays, les aidant, le cas échéant, à effectuer des analyses ou des projections de main-d'oeuvre et contribuant à l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action nationaux. Il sera nécessaire à ce sujet de définir des liens précis et durables entre les administrations nationales intéressées et l'équipe d'experts.

Le succès du Programme des emplois et des compétences techniques dépendra, enfin, de l'efficacité avec laquelle les divers éléments destinés à travailler de concert coordonneront leurs efforts. Cela exigera une coopération active et bien informée entre un grand nombre de personnes placées dans différentes administrations nationales, au B.I.T., à la C.E.A., ainsi que dans d'autres organisations qui, d'une manière ou d'une autre, oeuvrent pour la réalisation des buts principaux et urgents inscrits dans le Programme mondial de l'emploi. Aussi est-il heureux que le Groupe de travail de la main-d'oeuvre et de la formation de la C.E.A. ait l'occasion de prendre connaissance des propositions formulées en ce qui concerne le Programme des emplois et des compétences techniques. La C.E.A. et l'O.I.T. portent toutes deux un intérêt considérable aux problèmes de la main-d'oeuvre et de l'emploi des pays africains et accomplissent un travail non négligeable dans ce domaine. Il est hors de doute, cependant, qu'il reste encore énormément à faire dans plusieurs des pays en voie de développement de l'Afrique, pour que la main-d'oeuvre disponible soit utilisée avec efficacité.